

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL N° 06-30/2023**

**Objet : Approbation d'une convention entre les mairies de Clérieux, Granges-lès-Beaumont et Saint Bardoux et l'association FCCBG pour l'utilisation et la rénovation du stade de football.**

L'an deux mil vingt-trois et le vingt-six juin à 18 heures, le Conseil Municipal de la commune de Clérieux régulièrement convoqué par le Maire, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, au lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur LARUE Fabrice, Maire.

**Présents : Mrs, Mmes LARUE Fabrice – ANGE Josianne – GIROT Dominique – JUVENON Marie-Hélène – COMBRISSEON Jean-Luc – VEY-FARCE Cathy – WOZNIAK Jean-Marie – BANC Jean-Pierre – ROUX Nicolas – GRANGER Anne-Marie – BOISSIEUX Thierry – AUROUX François – SALATA Philippe.**

**Excusés : GARO Carine – ROBIN Christelle – LABLANQUI Jean-Marie – MANGIONE Sylvie.**

**Absents : BABILLON Agnès – VANDECASTEELE Corinne.**

**Procuration : GARO Carine à GRANGER Anne-Marie – ROBIN Christelle à WOZNIAK Jean-Marie – LABLANQUI Jean-Marie à GIROT Dominique – MANGIONE Sylvie à VEY-FARCE Cathy.**

**Jean-Marie WOZNIAK a été élu secrétaire de séance.**

- ♦ Vu le code général des collectivités territoriales et notamment son article L2121-29,
- ♦ Vu le projet de convention ci-annexée,

Considérant que, la convention a pour objet de mettre en place un financement commun pour les travaux de rénovation du stade Léopold Martin à Clérieux avec :

- La réfection de la pelouse
- La mise en place d'un arrosage automatique
- La mise en place d'une main courante pour la mise aux normes
- Le remplacement de l'éclairage par des projecteurs LED

Considérant que, la prise en charge représente un montant global de 94 583.00 € TTC éligibles à des subventions :

- 25% du montant HT par le conseil départemental de la Drôme majoré de 10% pour des travaux d'équipement intercommunal, soit 35%.
- La Fédération française de football dans le cadre du FAFA (fonds d'aide au football amateur) à hauteur de 25% du montant HT sur la partie éclairage LED.
- Le district de football Drôme-Ardèche à hauteur de 50% du montant HT sur l'arrosage automatique et la main courante avec un plafond de 5 000 € par équipement.

	TTC	HT	Subvention HT			Total
			CD 26 35%	FAFA 25%	District 50%	
Réfection pelouse terrain de foot	7 143,00	5 952,50 €	2 083,38 €			2 083,38 €
Mise en place d'un arrosage automatique stade de foot	45 440,00	37 866,67 €	13 253,33 €		5 000,00 €	18 253,33 €
Mise aux normes ligue stade de foot (main courante)	11 000,00	9 166,67 €	3 208,33 €		4 583,33 €	7 791,67 €
Changement éclairage du stade de foot en LED	31 000,00	25 833,33 €	9 041,67 €	6 458,33 €		15 500,00 €
<b>TOTAL</b>	<b>94 583,00</b>	<b>78 819,17</b>	<b>27 587,06 €</b>	<b>6 458,58 €</b>	<b>9 583,83 €</b>	<b>43 629,48 €</b>

L'ensemble des parties à la convention s'engagent à participer à ces frais de 78 ans comme suit :

Envoyé en préfecture le 28/06/2023  
Reçu en préfecture le 28/06/2023  
Publié le 28/06/2023  
ID : 026-212600969-20230626-D30\_2023-DE

<b>Total des travaux HT</b>	<b>78</b>
<b>Montant des subventions : 55,35 %</b>	<b>43 629,48 €</b>
<b>Reste à charge</b>	<b>35 189,69 €</b>
<b>Participations attendues</b>	
St Bardoux	3 500,00 €
Granges	20 000,00 €
Clérieux	8 000,00 €
FCCBG	3 689,69 €
<b>Total des participations</b>	<b>35 189,69 €</b>

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,**

**AUTORISE** Monsieur le Maire à signer la convention et à effectuer toutes les opérations nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

**Ainsi fait et délibéré en séance les jours, mois et an susdits par les membres du Conseil Municipal soussignés.**

**Extrait certifié conforme.**

**Fait à Clérieux, le 28 juin 2023.**

Le Maire  
**Fabrice LARUE**



Le secrétaire de séance  
**Jean-Marie WOZNIAK**

## Convention de financement pour des travaux de rénovation et intercommunal Léopold Martin à Clérieux

Entre :

La commune de CLERIEUX, représentée par son Maire, Fabrice LARUE, dûment habilité à cet effet, par une délibération du conseil municipal en date du 26 juin 2023.

La commune de GRANGES-LES-BEAUMONT, représentée par son Maire, Jacques ABRIAL, dûment habilité à cet effet, par une délibération du conseil municipal en date du ...

La commune de SAINT BARDOUX, représentée par son Maire, Etienne LARAT, dûment habilité à cet effet, par une délibération du conseil municipal en date du ...

Et,

Le club de football intercommunal FC CBG, représenté par sa présidente, Camille FOUYAT, dûment habilitée à cet effet,

Il a été convenu ce qui suit :

### Article 1 : Objet de la convention

Les parties signataires conviennent de mettre en place un financement commun pour des travaux de rénovation du stade Léopold MARTIN de la commune de Clérieux, utilisé par le club de football intercommunal FC CBG.

### Article 2 : Contenu des travaux de rénovation

Les travaux d'équipement et de rénovation concernent les éléments suivants :

- La réfection de la pelouse
- La mise en place d'un arrosage automatique
- La mise en place d'une main courante pour la mise aux normes du stade
- Le remplacement de l'éclairage du stade par des projecteurs à LED

### Article 3 : Montant de la prise en charge

L'ensemble de ces travaux représente un montant global de 94 583.00 € TTC (quatre-vingt-quatorze mille cinq-cents quatre-vingt-trois euros), soit 78 819.17 € HT (soixante-dix-huit mille huit-cents dix-neuf euros et dix-sept centimes).

Ces dépenses sont éligibles à différentes subventions :

- Le conseil départemental de la Drôme à 25% sur le montant total HT, avec une majoration de 10% pour des travaux sur un équipement intercommunal, soit 35 % du montant total HT.
- La Fédération Française de Football dans le cadre du FAFA (Fonds d'Aide au Football Amateur) qui participe à hauteur de 25% du montant HT du remplacement de l'éclairage du stade par des projecteurs à LED
- Le district Drôme-Ardèche de football qui participe à hauteur de 50% du montant HT des travaux de mise en place d'un arrosage automatique et d'une main courante pour la mise aux normes du stade avec un plafond maximum de 5 000 € par équipement.

	TTC	HT	Subvention HT			Total
			CD 26 35%	FAFA 25%	District 50%	
Réfection pelouse terrain de foot	7 143,00	5 952,50 €	2 083,38 €			2 083,38 €
Mise en place d'un arrosage automatique stade de foot	45 440,00	37 866,67 €	13 253,33 €		5 000,00 €	18 253,33 €
Mise aux normes ligue stade de foot (main courante)	11 000,00	9 166,67 €	3 208,33 €		4 583,33 €	7 791,67 €
Changement éclairage du stade de foot en LED	31 000,00	25 833,33 €	9 041,67 €	6 458,33 €		15 500,00 €
<b>TOTAL</b>	<b>94 583,00</b>	<b>78 819,17</b>	<b>27 587,06 €</b>	<b>6 458,58 €</b>	<b>9 583,83 €</b>	<b>43 629,48 €</b>

Les parties s'engageant à une participation financière pour l'équipement et la rénovation du stade sont les communes de Clérieux, Granges-lès-Beaumont, Saint Bardoux, ainsi que le club intercommunal de football CBG.

Envoyé en préfecture le 28/06/2023  
Reçu en préfecture le 28/06/2023  
Publié le 28/06/2023  
ID : 026-212600969-20230626-D30\_2023-DE

Chacune des parties prendra en charge une part du coût total des travaux de rénovation, suivant le tableau ci-dessous :

Total des travaux HT	78 819,17 €
Montant des subventions : 55,35 %	43 629,48 €
<b>Reste à charge</b>	<b>35 189,69 €</b>
Participations attendues	
Saint Bardoux	3 500,00 €
Granges-lès-Beaumont	20 000,00 €
Clérieux	8 000,00 €
FCCBG	3 689,69 €
<b>Total des participations</b>	<b>35 189,69 €</b>

#### Article 4 : Modalités de paiement

Chaque commune et le club de football s'engagent à payer leur part de la prise en charge financière du projet dans un délai de 2 ans suivant la présentation d'un titre de paiement établi par la commune de Clérieux.

#### Article 5 : Délai d'exécution de la convention

La présente convention s'appliquera pour une durée de 2 ans, à compter de la date de signature des parties.

La présente convention sera régie par le droit français.

Fait à \_\_\_\_\_, le \_\_\_\_\_

Le Maire de Clérieux  
Fabrice LARUE

Le Maire de Saint Bardoux  
Etienne LARAT

Le Maire de Granges-lès-Beaumont  
Jacques ABRIAL

Le président du club de football  
Camille FOUYAT